Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

CARRIÈRES JURIDIQUES

COMPÉTENCE C4 : RÉDIGER

SESSION 2026

Durée : 3 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
CARRIÈRES JURIDIQUES	3 (INDICATIF)

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : SAS ATELIER LUMEN, NANTES, LOIRE-ATLANTIQUE

Vous êtes assistant juridique au sein de la SAS Atelier Lumen, qui exploite une boutique de décoration et un site de vente en ligne. La société a confié à l'agence Pixelia la création d'un site internet marchand. La livraison a été tardive et plusieurs fonctionnalités prévues au contrat ne sont pas opérationnelles. La direction vous demande d'analyser les pièces du dossier puis de préparer des écrits professionnels à destination de l'agence et de la direction.

Les pièces utiles figurent dans le dossier technique DT 1 à DT 3. Les documents réponse DR 1 et DR 2 sont à compléter et à rendre avec la copie. Toute information utile à la résolution figure dans le sujet. Les références juridiques reproduites dans le dossier sont celles à mobiliser pour cette situation.

Le référentiel national définit C4 comme la compétence « Rédiger des actes et documents d'ordre juridique, comptable, financier, organisationnel ». Les modalités d'évaluation, notamment la durée et la pondération, relèvent de l'établissement. Le présent sujet retient une durée de 3 heures et un barème indicatif sur 20 points.

Soignez la présentation, la précision de la terminologie juridique, l'identification des destinataires et l'adaptation du ton à chaque document. Les écrits doivent être datés, structurés et dépourvus d'affirmations qui ne sont pas étayées par les pièces.

PARTIE 1 : Analyse du dossier et qualification de la situation (5 points)

Identifier les acteurs, les faits utiles et le cadre juridique de la rédaction

À partir des DT 1 à DT 3, distinguez les faits établis des éléments encore à vérifier. Votre analyse doit préparer la rédaction d'un courrier professionnel sans anticiper une décision judiciaire.

Chronologie synthétique du dossier

Date	Événement	Pièce de référence
20 octobre 2025	Signature du contrat de création du site	DT 1
15 novembre 2025	Date contractuelle de livraison	DT 1
13 décembre 2025	Mise à disposition d'une première version	DT 2
16 décembre 2025	Signalement écrit de trois anomalies	DT 2

Données issues du contrat et des échanges versés au dossier.

1.1 (2 points) Présentez, sous forme d'un tableau ou de points structurés, les parties au contrat, leur qualité, l'obligation principale de chacune et les faits datés qui justifient l'intervention de la SAS Atelier Lumen. Distinguez les éléments établis par les pièces des éléments qui nécessiteraient une vérification complémentaire.

1.2 (1,5 point) Relevez deux fondements ou règles du DT 3 utiles à la préparation du courrier. Pour chacun, indiquez en une phrase son utilité dans la situation, sans conclure que la responsabilité de l'agence est définitivement établie.

1.3 (1,5 point) Déterminez l'objectif immédiat du courrier à adresser à Pixelia et précisez les informations qu'il doit contenir pour être compréhensible, vérifiable et adapté à son destinataire.

PARTIE 2 : Vérifications chiffrées et préparation des écrits (5 points)

Calculer les conséquences prévues au contrat et organiser les données utiles

Utilisez exclusivement les montants, dates et modalités figurant dans le DT 1. La clause de pénalité est une stipulation contractuelle reproduite dans le dossier : ne la présentez pas comme un taux légal.

Données financières et contractuelles

Donnée	Valeur
Prix forfaitaire total	8 400 € HT
Acompte déjà versé	4 200 € HT
Retard retenu pour l'application de la clause	4 semaines complètes
Pénalité contractuelle	0,5 % du prix forfaitaire par semaine complète
Plafond prévu par la clause	5 % du prix forfaitaire total

Montants hors taxes indiqués dans le contrat du 20 octobre 2025.

2.1 (2 points) Calculez le montant de la pénalité correspondant à quatre semaines complètes de retard, puis vérifiez le plafond contractuel. Présentez les étapes avec les formules suivantes : pénalité brute = prix forfaitaire × taux hebdomadaire × nombre de semaines ; plafond = prix forfaitaire × taux plafond. Indiquez le montant retenu et précisez qu'il s'agit d'un calcul prévu par la clause du contrat.

2.2 (1,5 point) Complétez dans le DR 1 le tableau de préparation du courrier : date de livraison contractuelle, date de mise à disposition constatée, durée de retard retenue, anomalies signalées et délai de régularisation demandé par la direction.

2.3 (1,5 point) Déterminez le solde du prix restant à régler avant prise en compte de toute pénalité ou autre ajustement. Indiquez la formule, le calcul et la réserve à faire figurer dans votre analyse pour ne pas confondre solde contractuel et somme immédiatement exigible.

PARTIE 3 : Rédaction d'un courrier à l'agence Pixelia (6 points)

Rédiger un écrit juridique professionnel adapté à son destinataire

La direction souhaite demander à Pixelia de corriger les anomalies constatées dans un délai de quinze jours calendaires à compter de la réception du courrier. Elle souhaite également réserver expressément les droits de

la société au titre du contrat, sans renoncer à une discussion amiable. Rédigez le courrier sur le DR 1 en vous appuyant sur les DT 1 à DT 3.

Le courrier doit identifier les parties et le contrat, rappeler les faits de façon chronologique, désigner précisément les anomalies, formuler une demande claire avec son délai, inviter l'agence à confirmer par écrit son calendrier d'intervention et réserver les droits de la SAS Atelier Lumen. N'ajoutez aucun fait non établi et ne présentez pas la pénalité comme déjà définitivement acquise.

3.1 (6 points) Rédigez le courrier complet demandé dans le DR 1. Veillez à sa structure professionnelle : coordonnées et date, objet, formule d'appel, corps du courrier organisé en paragraphes, formule de clôture et qualité du signataire. Le courrier doit être ferme, factuel et courtois.

PARTIE 4 : Note interne et sécurisation du suivi (4 points)

Synthétiser les suites à donner et protéger les informations du dossier

La directrice de la SAS Atelier Lumen demande une note interne courte pour décider des suites à donner après l'envoi du courrier. Les données de connexion et les coordonnées des clients figurent dans les anomalies transmises par l'équipe commerciale. Le DT 3 rappelle les principes de minimisation des données et de confidentialité applicables au traitement du dossier.

Plan de suivi à compléter

Étape	Action attendue	Responsable	Échéance ou déclencheur
1	Envoyer le courrier et conserver une preuve d'envoi		
2	Centraliser les échanges et les preuves des anomalies		
3	Contrôler les corrections avec des tests documentés		
4	Réexaminer les suites contractuelles si l'agence ne régularise pas		

Compléter les actions, responsables, échéances et justificatifs de suivi dans le DR 2.

4.1 (2,5 points) Rédigez dans le DR 2 une note interne à la directrice, de 150 à 220 mots. Elle doit résumer la situation, signaler le montant calculé au titre de la clause sous réserve de son application, proposer les étapes de suivi et distinguer clairement la demande de correction de toute éventuelle demande financière ultérieure.

4.2 (1,5 point) Complétez le plan de suivi du DR 2 et indiquez trois mesures concrètes de confidentialité et de minimisation des données à appliquer lors de la transmission des pièces à Pixelia et de leur conservation par la SAS Atelier Lumen.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAIT DU CONTRAT DE CRÉATION DU SITE MARCHAND

Contrat conclu le 20 octobre 2025 entre la SAS Atelier Lumen, représentée par sa directrice, et l'agence Pixelia, prestataire. Le prix forfaitaire est de 8 400 € HT. Un acompte de 4 200 € HT a été versé à la signature. Le solde est payable après livraison et validation écrite par le client des fonctionnalités prévues au cahier des charges. La livraison complète était prévue au plus tard le 15 novembre 2025.

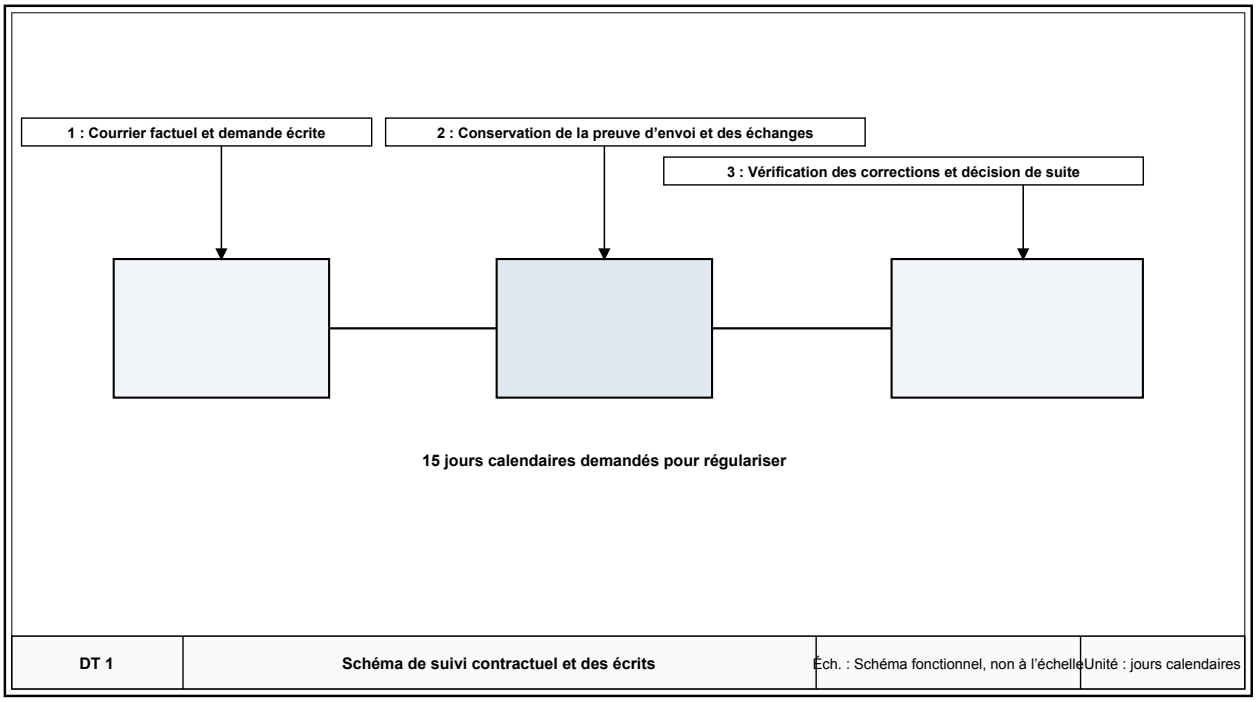
Clause de retard : pour chaque semaine complète de retard imputable au prestataire, une pénalité égale à 0,5 % du prix forfaitaire est prévue. Le montant total des pénalités ne peut dépasser 5 % du prix forfaitaire. Toute demande d'application de cette clause doit être adressée par écrit et motivée. Le contrat ne prévoit pas que le client renonce à demander l'exécution des prestations convenues.

Prestations principales : création d'un catalogue de produits, mise en place d'un panier, traitement sécurisé de la commande, affichage des frais de livraison avant confirmation et transmission d'un courriel de confirmation de commande. Les parties ont convenu d'échanger par écrit au sujet des anomalies et de leur correction.

Fiche contractuelle synthétique

Rubrique	Donnée contractuelle
Client	SAS Atelier Lumen, 12 rue des Olivettes, 44000 Nantes
Prestataire	Pixelia, 4 avenue des Ateliers, 44000 Nantes
Date de signature	20 octobre 2025
Livraison contractuelle	15 novembre 2025
Prix forfaitaire	8 400 € HT
Acompte versé	4 200 € HT
Pénalité stipulée	0,5 % du prix par semaine complète, plafond de 5 %

Synthèse des stipulations utiles au sujet.



DT 2 : ÉCHANGES ET CONSTAT DES ANOMALIES

Le 13 décembre 2025, Pixelia a envoyé à Atelier Lumen un lien vers une première version du site et a indiqué que la livraison était effectuée. Le message ne contient pas de procès-verbal de recette ni de liste des fonctions testées.

Le 16 décembre 2025, la directrice d'Atelier Lumen a répondu par courriel. Elle a indiqué que trois anomalies étaient constatées lors des essais : les frais de livraison n'apparaissent pas avant la validation de la commande ; le courriel de confirmation n'est pas reçu après une commande test ; deux produits du catalogue ne peuvent pas être ajoutés au panier. Elle a demandé à Pixelia de proposer une date d'intervention. À la date de préparation du présent dossier, aucune réponse écrite précisant un calendrier de correction n'a été reçue.

Les anomalies sont consignées dans une fiche interne datée du 16 décembre 2025. Les tests ont été réalisés avec des commandes fictives. Aucune perte financière de la société ni commande réelle affectée n'est établie par les pièces disponibles.

Anomalies documentées

Référence	Constat consigné	Élément de preuve indiqué
A1	Les frais de livraison ne sont pas affichés avant validation de la commande	Capture du parcours de commande test
A2	Le courriel de confirmation n'est pas reçu après une commande test	Compte rendu de test et vérification de la boîte de réception
A3	Deux produits du catalogue ne peuvent pas être ajoutés au panier	Références produits P-104 et P-117, essais consignés

Fiche de test interne datée du 16 décembre 2025.

DT 3 : RESSOURCES JURIDIQUES ET CONSIGNES DE RÉDACTION

Extraits de textes à mobiliser pour la situation :

- **Code civil, article 1103 :** les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits.
- **Code civil, article 1104 :** les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi.
- **Code civil, article 1217 :** la partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut notamment poursuivre l'exécution forcée en nature, solliciter une réduction du prix, provoquer la résolution du contrat ou demander réparation des conséquences de l'inexécution, selon les conditions prévues par le droit applicable.
- **Code civil, article 1231-1 :** le débiteur peut être condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts à raison de l'inexécution ou du retard dans l'exécution, sauf s'il justifie que l'exécution a été empêchée par la force majeure.
- **Code civil, article 1231-5 :** le juge peut, même d'office, modérer ou augmenter la pénalité convenue si elle est manifestement excessive ou dérisoire. La clause du contrat doit donc être présentée comme une stipulation dont l'application peut être discutée, et non comme une somme définitivement acquise.
- **Code civil, article 1344 :** le débiteur est mis en demeure de payer ou d'exécuter son obligation par une sommation ou par un acte portant interpellation suffisante, ou, si le contrat le prévoit, par la seule exigibilité de l'obligation. Dans le présent sujet, la direction demande un courrier écrit de demande de régularisation ; n'affirmez pas qu'une formalité particulière a été accomplie avant l'envoi du courrier.
- **Protection des données :** limiter les données personnelles communiquées à celles nécessaires au traitement des anomalies ; protéger les pièces et en restreindre l'accès aux personnes habilitées.

Consignes de rédaction : employer des phrases courtes et précises ; dater les faits ; distinguer les constats des hypothèses ; éviter les menaces et les qualifications définitives non justifiées ; conserver une copie du courrier, de ses annexes et de la preuve d'envoi.

Éléments de contrôle d'un écrit professionnel

Critère	Vérification attendue
Destinataire	Partie concernée et interlocuteur identifiés
Faits	Dates et anomalies concordantes avec les pièces
Demande	Action attendue et délai clairement indiqués
Réserves	Aucune renonciation implicite aux droits contractuels
Données	Transmission limitée aux éléments nécessaires
Traçabilité	Copie et preuve d'envoi conservées

Grille de vérification à utiliser pour le courrier et la note interne.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 2.2 et 3.1 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau de préparation puis rédigez le courrier dans l'espace prévu sur votre copie. Le courrier doit être adressé à Pixelia et signé par la directrice de la SAS Atelier Lumen. Vous pouvez reprendre les coordonnées et les dates figurant dans les DT.

Tableau de préparation du courrier

Élément à faire figurer	Donnée retenue
Date contractuelle de livraison	
Date de mise à disposition constatée	
Retard retenu pour le calcul contractuel	
Anomalie A1	
Anomalie A2	
Anomalie A3	
Délai de régularisation demandé	
Réserve relative aux droits contractuels	

Compléter chaque case laissée en pointillés à partir des pièces du dossier.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 4.1 et 4.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Rédigez la note interne dans l'espace prévu sur votre copie, puis complétez le plan de suivi. Les actions proposées doivent être réalistes et attribuées à un responsable ou à une fonction identifiable.

Plan de suivi du dossier

Étape	Action attendue	Responsable	Échéance ou déclencheur	Trace à conserver
1	Envoyer le courrier et conserver une preuve d'envoi			
2	Centraliser les échanges et les preuves des anomalies			
3	Contrôler les corrections avec des tests documentés			
4	Réexaminer les suites contractuelles si l'agence ne régularise pas			

Compléter les cases en pointillés.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.